



## Accompagnement des personnes porteuses de handicap(s)

Mon job d'après accompagne les personnes porteuses de handicap et cela dans un esprit de création de son avenir professionnel conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, dite loi Avenir professionnel.

Mon job d'après accompagne les personnes porteuses de handicap à partir du moment où le handicap a été mentionné en amont ou au moment de l'inscription. Lorsque la situation a été portée à la connaissance de l'organisme, la situation est étudiée au cas par cas pour savoir si le processus pédagogique est suffisamment efficace pour assurer le confort d'apprentissage de la personne candidate ou s'il est possible d'ajuster les outils pédagogiques en regard du handicap.

A titre d'exemples : il a été mené des actions de confort pour des troubles musculo-squelettiques en rendant la plateforme plus ergonomique à la navigation. Aussi, des tests ont été menés à l'oral pour des personnes dys en difficulté de rédaction.

L'équipe pédagogique essaie de mener des actions pertinentes et réalistes pour ses candidats et lui-même. Si le handicap s'avère trop lourd, alors l'équipe pédagogique pourra conseiller ou adresser le candidat vers une structure qui saura l'accueillir dans de meilleures conditions.

Pour plus d'informations :

Référente handi'friendly : Karine Chossinand

Contact mail : [contact@kcmc-formations.com](mailto:contact@kcmc-formations.com)